

# COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 12 Avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	4

Date de convocation :	06 Avril 2023
Date d'affichage :	06 Avril 2023

## OBJET DE LA DELIBERATION

### **2023 -30 : Vote du budget primitif 2023 budget CCAS**

L'an deux mille vingt-trois, le **12 AVRIL** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

**Etaient présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
THIBAUD ALAIN, COLLET GILLES, TREBUCHET ARNAUD, LEGRAND OLIVIER, FERANDIS MYLENE, GRAS ANITA, LESCURE MAGALI, VARIN ROMAIN, DELEVILLE KARYNE

**Etaient absents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
LAPRADE DANIEL, PASQUIER LAETTITIA

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

**Considérant** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. THIBAUD Alain

Après en avoir délibéré,

Les membres de la commission CCAS

Avec 4 voix pour,

0 voix contre,

0 Abstention,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

Section d'exploitation – dépenses                   **5 700 €**

Section d'exploitation – recettes                   **5 700 €**

Précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M 57

Le Maire est autorisé à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite maximum de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 077-217700525-20230424-2023_30-DE

Ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Bréau, le 13 Avril 2023

Le Maire  
  
Alain THIBAUD